

ASSOCIATION DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.

Déclarée sous le n° : W443001007

- Association loi 1901

DONGES le 4 février 2016

à Monsieur le Rédacteur en chef

Prière insérer

Le 1^{er} février 2016, l'Association Dongeoise des Zones à Risques et du PPRT a tenu son assemblée générale annuelle à Donges.

Il s'agissait pour les riverains adhérents d'apprécier l'activité de l'ADZRP durant l'année 2015 et de se prononcer sur les engagements en 2016.

Plusieurs dossiers ont été ciblés. Leurs évolutions seront soumises à l'attention permanente des riverains.

- Le recours contentieux contre l'arrêté préfectoral du 21 février 2014 approuvant le PPRT. Déposé devant le Tribunal Administratif de Nantes au mois de juin 2014, il a été transféré au Conseil d'État le 1^{er} juin 2015. A ce jour, aucune décision n'a été communiquée.

- Odeurs, fumées, bruits : Les nuisances constatées feront l'objet d'un signalement auprès de leurs auteurs.

- Programme d'Accompagnement aux Risques Industriels (PARI) : Les riverains ont rappelé leur courrier adressé au Préfet de Loire Atlantique dès le mois d'avril 2015. Ils réaffirment, conformément aux déclarations du représentant de l'Etat dans son courrier en date du 27 mars 2015 qu'ils disposent d'un délai courant jusqu'au mois de septembre 2017 pour se prononcer sur la réalisation ou non des travaux qu'ils jugent inutiles, d'une efficacité douteuse et coûteux (6 140 000 € montant estimatif annoncé lors de la séance du conseil communautaire du 3 février 2015). Ils rappellent également que l'industriel, générateur des risques, participe pour seulement un tiers des dépenses, les deux autres tiers étant financés par les collectivités (subventions) et l'État (crédit d'impôt), en fait par le contribuable.

- Transport des matières dangereuses : Responsable de nuisances importantes et de risques potentiels en zone urbaine, il est la cause d'inquiétudes très fortes exprimées par les habitants notamment ceux de la rue du stade.

- Autre source de nuisances, les tracés de la voie ferrée décidés par SNCF Réseau et les services de l'État sans concertation sérieuse avec les personnes directement impactées.

De nombreux arguments militent en faveur du rejet des tracés imposés – maintien de la ligne ferroviaire en zone dangereuse – proximité des habitations – nuisances supplémentaires – nouvelles unités (désulfuration et production d'hydrogène) sources de dangers supplémentaires - augmentation annoncée du trafic ferroviaire...

Exacerbés par une qualité de vie de plus en plus menacée, les participants à l'assemblée générale se sont exprimés à une forte majorité pour dénoncer devant les instances compétentes le projet de voie ferrée imposé.

Par ailleurs, l'assemblée générale a procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration de l'ADZRP lequel élira les membres du bureau le 15 février prochain.

Pour le Conseil d'Administration
dans l'attente de l'élection des membres du bureau
Michel LE CLER